

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 9 février 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro **06-2026** modifiant le règlement de zonage no 21-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives aux constructions accessoires autorisées sur un terrain vacant, à l'obligation d'aménager un espace de stationnement sur un terrain où un usage est exercé et à l'agrandissement d'un bâtiment accessoire ou d'une construction accessoire.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 25 février 2026, à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro **06-2026** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement numéro **06-2026** contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Le premier projet de règlement numéro **06-2026 peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 10 février 2026.


Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 10 février 2026.


EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 février 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière